

l'heure indiquée pour le retour aux bateaux, et s'y rendent un peu d'avance pour ne point s'exposer à être laissés en arrière.

3. *Retour.* --Après la vénération des saintes reliques et un dernier cantique à sainte Anne, se former en procession, au sortir de l'église, dans le même ordre qu'à l'arrivée, et se rendre au quai.

Il est nécessaire que le retour se fasse aussi pieusement que la première partie du voyage, afin que le pèlerinage garde jusqu'au bout son caractère religieux.—Se conduire dans le retour, comme dans un voyage de plaisir, ce serait s'exposer à dissiper bien vite les bonnes impressions et les fruits du pèlerinage.

Après le Pèlerinage.

1. Remercier souvent la bonne sainte Anne des grâces reçues, et continuer de la prier, si l'on n'a pas été exaucé. Fréquemment les faveurs réclamées de sa bonté n'ont été obtenues qu'après le pèlerinage, mais par ceux-là seulement, qui n'ont pas discontinué de les demander.

2. Etre fidèles aux résolutions prises dans le pèlerinage ; faire chaque jour une prière à sainte Anne, et de temps en temps une communion en son honneur.

3. Ceux qui reçoivent quelque grâce remarquable sont priés d'en informer le R. P. Recteur des Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré.

